



L'efficacité réformatrice

Projet RESTRUCTURATIONS: Une journée charnière la position de FO

Cette 3^{ème} journée de rencontre avec la Direction concernant le projet de restructuration a été très riche en rebondissement.

Mercredi matin 21 avril 2010 - Intervention des Industriels - Définition de l'accord de Méthode

Dans un premier temps, la Direction a répondu favorablement à notre première demande qui était de faire venir des représentants de la direction industrielle et stratégique pour aborder le pourquoi de ces restructurations.

Il est clair qu'à aucun moment ceux-ci ont remis en cause le bien fondé des décisions prises dans le cadre de ces restructurations :

- Pour Merpins : La Direction avoue que « le choix du futur » a été fait en déplaçant Merpins dans Espagnac pour consolider Angoulême à un seuil de 200M€ de CA. (99M€ sur les Agriers et 90M€ sur Espagnac (avec Merpins) avec les volumes actuels)
- Pour Barentin, la Direction explique que le rapprochement avec le site du Vaudreuil est indispensable pour réduire les coûts fixes suite au départ des produits sur le site de MG Alès. Volonté de trouver une société externe pour louer les m² disponibles.

FO a demandé en fin de journée que ces mêmes représentants de la Direction viennent sur le site de Merpins rapidement pour expliquer « pourquoi » leur site a été sacrifié pour consolider les sites d'Angoulême et donc que leur performance, leur travail n'étaient pas mis en cause.

Dans un deuxième temps, **FO** a pris acte que la Direction a répondu favorablement aux deux revendications majeures demandées lors de notre première entrevue (12 et 13 avril 2010) :

- 1) La Direction a proposé un nouveau schéma d'accord de méthodes découpant en deux parties le processus de négociation. D'une part, un accord de méthode regroupant le « pourquoi du projet », la nomination des expertises et le calendrier des réunions et d'autre part un avenant à ce même accord de méthode regroupant les mesures sociales négociées.

FO a revendiqué ce point car cela permet de mandater rapidement des experts pour analyser le projet de la direction en parallèle des négociations sur les mesures sociales. La législation permet de demander des expertises sociales et économiques.

FO a demandé une expertise supplémentaire sur la partie industrielle pour s'assurer que la Direction a bien pris en compte la dimension industrielle du projet avec les évolutions technologiques propres aux produits fabriqués sur ces sites.

- 2) La Direction s'est engagée lors du CCE ordinaire du 15 avril 2010 à nous présenter la Vision du dispositif industriel en France pour les 5 ans à venir.

FO a pris acte de cette engagement et s'en félicite du fait que ce point est un incontournable à tout principe de signature. Néanmoins, nous déplorons que la Direction n'ait pas répondu plus vite à nos préoccupations car depuis plus d'un an, les élus **FO** au CCE réclament ce point.

Devant la prise en compte de nos demandes, **FO** s'est engagé envers la Direction dans une logique de négociation sur l'accord de méthode et de son avenant.

Mercredi 21 avril 2010 après midi - Mesures sociales : 1^{ère} proposition de la Direction

La Direction nous a fait part de ses propositions sur les modalités d'accompagnement sociales regroupant un panachage de plusieurs mesures prévues dans les accords suivants : l'accord de mobilité Groupe (2003), l'accord de méthode du dernier projet de restructuration Ambition Industrielle (2005) et le tout dernier accord AGILE (2009).

L'objectif avoué par la Direction de ces propositions a été de mettre « la cale » (et encore !!) en définissant la base des propositions à négocier sans en revoir les montants initiaux.

FO a interpellé la Direction pour souligner que les montants présentés étaient inadaptés à la situation actuelle et ne prenaient pas en compte les évolutions importantes du coût de la vie.

La Direction a donc présenté des mesures communes à tous les sites impactés (SAEG, Merpins, Espagnac, Prodipact, Mastertech, Newlog) en différenciant pour les principales :

- Le reclassement interne :
 - o Prime d'encouragement à la mobilité
 - o Indemnité d'allongement kilométrique
 - o Indemnité de sauvegarde de l'emploi (si déménagement)
 - o Compensation si perte d'emploi ou différentiel de salaire du conjoint
 - o Autres...
- Le reclassement externe :
 - o Indemnités de licenciement
 - o Aide à la création/reprise d'entreprise
 - o Formation (adaptation, reconversion, diplômante)
 - o Compensation si différentiel de salaire avec nouvel emploi externe
 - o Prime de réinstallation si déménagement
 - o Plan pour départ Séniors (type DAMS)
 - o Congé de mobilité
 - o Autres...

Des mesures spécifiques ont été présentées se traduisant par la proposition de mise en place d'un transport collectif pour se rendre de Merpins à Espagnac et de Barentin au Vaudreuil.

Pour **FO**, cela ne doit pas être la seule mesure retenue par la Direction pour palier aux allongements de trajet domicile/nouveau lieu de travail des salariés travaillant en équipe.

Devant ces propositions, **FO** considère que c'est la réunion « 0 » (zéro devant les faiblesses des sommes proposées) de la négociation des mesures sociales du projet de restructuration.

FO restera OPPOSE à l'ensemble de ce projet, néfaste à l'emploi, tout en négociant dans l'intérêt du personnel les mesures sociales proportionnelles aux préjudices infligés aux salariés des sites impactés !!

N'hésitez pas à contacter vos élus et vos représentants **FO** sur vos sites.

==> Prochaine réunion de négociations le 5 mai 2010.

La délégation **FO** : Yannegan Rambaud (DS Merpins), Lilian Aube (DS Le Vaudreuil), Eric Nigra (DS/Secrétaire NEWLOG), Thierry Gruet (DS Angoulême/Secrétaire CCE), Emmanuel Da Cruz (DS Dijon/ RS CCE FO),